

Bassins versants de la Sauer, de la Lauter, du Kabach et Rhin libre : rendre votre territoire résilient face au risque inondation

Participez à notre concertation publique



SOYEZ LES PREMIER(E)S ACTEURS(RICES) DE VOTRE SÉCURITÉ

Habitant(e)s, professionnel(le)s, agriculteurs(rices) et usager(e)s des bassins versants de la de la Sauer, de la Lauter, du Kabach et du Rhin libre, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) vous invite à répondre à sa concertation publique « **Prémunir votre territoire du risque inondation** ».

Objectif : comprendre les usages et pratiques liés à la Sauer, à la Lauter, au Kabach et au Rhin à courant libre, partager les connaissances sur le risque d'inondation et vous tenir informé(e)s des initiatives menées pour lutter contre les inondations. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Nord Alsace.

Cette concertation nous permettra de recueillir vos perceptions et attentes locales, afin d'affiner nos actions futures pour vous protéger et vous préserver au mieux des inondations sur votre territoire. **Vos retours sont précieux !**

Répondez au questionnaire en ligne jusqu'au 16 novembre 2025 en scannant le QR code ou en tapant cette adresse <https://shorturl.at/XUVeT> :

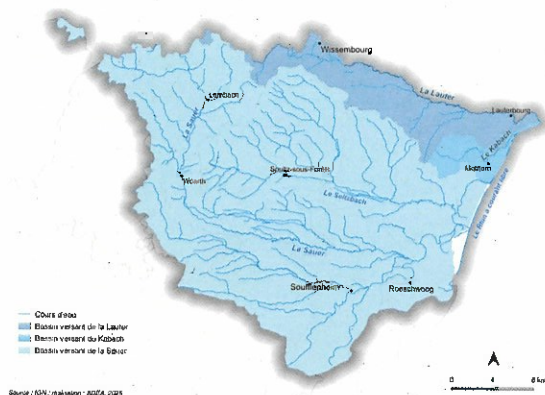


Plus d'informations au verso

LE SDEA PORTEUR DU PEP NORD ALSACE

Le SDEA assure un service public performant de gestion intégrée de l'eau au bénéfice de plus d'un million d'usager(e)s dans 744 communes membres d'Alsace-Moselle. Dans ce cadre, il porte le Programme d'Etudes Préalables du PAPI Nord Alsace.

Ce programme concerne les bassins versants de la Sauer, de la Lauter, du Kabach et Le Rhin à courant libre qui présentent une vulnérabilité aux inondations et aux coulées d'eaux boueuses comme en témoignent les événements récents de 2018, 2021 et 2024.



QU'EST-CE QU'UN P.A.P.I. ?

Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I.) visent à réduire les conséquences dommageables des inondations sur **la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement**.

Conformément au cahier des charges national, la première étape est le programme d'études préalables (PEP). L'objectif est de mieux connaître le risque inondation, de définir les actions de prévention les plus adaptées à ces risques et de construire un projet partagé et accepté par toutes et tous pour devenir plus résilient(e)s face aux inondation.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les P.A.P.I. sont financés en partie par l'Etat, en mobilisant le FPRNM (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs). Ainsi, les actions de prévention et de prévision sont subventionnées jusqu'à 50% et les ouvrages de protection jusqu'à 40%.

POUR TOUT COMPLÉMENT D'INFORMATION, CONTACTEZ LE SDEA

Par téléphone au 03 88 19 29 99

Ou via le site internet sur www.sdea.fr



→ sdea.fr

